Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 038-213805450-20261110-2026_107_DA-CC

DECISION ADMINISTRATIVE

2026_107_DA

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :
Fourniture et hébergement application Syracuse

ARCHIMED
49, Boulevard de Strasbourg
59042 Lille Cedex

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat pour la fourniture et l'hébergement de la solution logicielle Syracuse pour la gestion de la médiathèque communale avec la société Archimed, située au 49, Boulevard de Strasbourg 59042 à Lille, et représentée par Eric DELOT, directeur général pour une durée d'un an et renouvelable pour une durée de 5 ans maximum.

Le coût annuel pour la fourniture et l'hébergement de la solution logicielle Syracuse pour la période du 01/07/2026 au 31/06/2027 est de 2006,58 €HT soit 2 407,90 €TTC (Deux mille quatre cent sept euros et quatre-vingt-dix centimes).
Ce montant sera réévalué annuellement à la date anniversaire du contrat selon la formule : P=P0*[0,125+(0,875*S/S0)] à partir de l'indice Syntec.

De signer ou de charger, le cas échéant, l'adjoint délégué ou l'adjointe déléguée, de signer la convention annexée à la présente décision administrative et de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF,

Signé électroniquement par : Guillaume CARASSIO
Date de signature : 23/11/2026
Qualité : Maire

Le Maire,
Guillaume CARASSIO